

Les canettes: un coût, coûte que coûte



OLIVIER PIRARD

Épingle

90 % : un taux remis en cause

Recyclage. Le ministère de l'Environnement avance un taux de recyclage des canettes de 90 %. Le chiffre est remis en question par Inter-Environnement Wallonie : "Les 90 % de déchets métalliques des ménages sont collectés, ça ne veut pas dire qu'ils sont recyclés. Et ce chiffre est calculé de manière un peu bizarre. C'est une moyenne calculée sur l'ensemble des déchets déclarés être mis sur le marché belge par les membres adhérents de Fost Plus. On ne sait pas dire ce qu'il y a derrière ce chiffre. Le gros problème avec les déchets en Wallonie, c'est qu'on manque de données fiables. Ce qui rend toutes les évaluations des politiques, en matière de déchets, très difficiles à mener à bien." **St. G.**

► Les déchets d'emballage jonchent trop souvent les bords des routes wallonnes.

► La solution passe-t-elle par une caution sur les canettes et bouteilles en plastique ?

Autoroutes, nationales, rues de villes et chemins de campagne... Les bords de routes en Wallonie restent jonchés de détritiques en tout genre. "Outre les dégâts environnementaux des déchets, leur ramassage par les services publics a un coût, finalement réparti entre tous les citoyens. Ils nuisent aussi à l'image de la Wallonie auprès des personnes qui traversent notre région ou d'éventuels investisseurs. Ils déprécient les récoltes des parcelles agricoles situées en bordures de routes...", s'indigne Léon Bourdouxhe, agriculteur à Ragnies, dans la région de Thuin. "C'est épouvantable. Je ne fais que ramasser des canettes le long de mes champs. Une tous les deux mètres", ajoute ce diplômé ingénieur agronome.

Les déchets d'emballage semblent en effet maintenir leur place dans le top 3

des ordures les plus "plaisantes" à balancer dans la nature, en promenade, ou par la fenêtre de la voiture.

Or une canette en aluminium ou une bouteille en plastique peut mettre des années à se dégrader (lire ci-contre). Et il ne faut pas attendre que la sensibilisation écologique agisse en masse sur la conscience collective. "L'autodiscipline n'est pas pour demain et le civisme n'est pas un comportement partagé par l'ensemble des citoyens", s'exclame encore notre interlocuteur.

Peut-être faut-il aller chercher la solution sur le site "Petition.be", que Léon Bourdouxhe, comme 1 683 autres citoyens, a signée : celle en faveur d'une consigne sur les canettes et les bouteilles en plastique. Cette revendication citoyenne, inspirée des pays voisins (Allemagne, Danemark, Norvège, Suède...), est soutenue et relayée par Inter-Environnement Wallonie : "Le fait de donner une valeur à un déchet peut inciter les gens à ne pas le produire, ou empêcher qu'il soit jeté dans la nature. L'aluminium est un matériau qui coûte cher, quand on l'achète, mais aussi environnementalement parlant : le produire coûte beaucoup d'énergie", explique Karine Thollier, chargée de mission pour la problématique des déchets chez Inter-

Environnement Wallonie. "D'où l'intérêt de le recycler, et, pour le recycler au mieux, il faut le collecter séparément."

Une consigne garantirait ainsi la récupération de toutes les canettes, d'où qu'elles viennent (de Belgique ou de l'étranger), et permettrait d'optimiser leur recyclage. "Je suis sûr que si on instaurait un cautionnement, les gens s'amuseraient même à les ramasser", s'exclame encore l'agriculteur thudinien.

Inter-Environnement Wallonie essaie de faire passer l'idée auprès du ministre en charge de l'Environnement, Philippe Henry, dans l'espoir que le prochain plan wallon des déchets instaure ce système. "Il faut clairement axer plus la politique du prochain plan déchets sur la prévention", insiste Karine Thollier, rappelant que "le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas".

La caution sur les canettes cadre justement bien avec le principe de prévention, par ailleurs imposé par l'Union européenne (lire "Repères"). La Belgique a beau se targuer d'être une bonne élève en matière de tri et de recyclage, la prolifération des immondices en bord de routes n'en doit pas moins être combattue. Alors que la Flandre a publié une étude, en 2006 – montrant que la majorité des déchets sauvages sont des déchets d'emballage –, la Wallonie

va pour sa part seulement démarrer une étude de ce type en 2011. "Il faut quantifier les déchets sauvages pour savoir s'il y en a plus en Wallonie qu'ailleurs. On a besoin d'indicateurs, pour avoir une politique de prévention définie sur les emballages", explique Laurence Lambert, spécialiste des déchets au sein du cabinet Henry. Et d'ajouter qu'un volet concernant les canettes est inscrit dans la déclaration de politique régionale : "L'étude vise à instaurer une caution sur les canettes, en accord avec l'obligation de reprise. Ce n'est pas un système si facile que cela à mettre en œuvre."

Le cahier des charges est donc en cours d'élaboration. Reste à attendre le résultat, et voir si la Wallonie déposera effectivement des propositions en faveur d'une caution sur les canettes sur la table de la commission inter-régionale de l'emballage, voire même du fédéral.

Stéphanie Groffils